



**L'IDS et l'EFB**  
**organisent en partenariat dans le cadre**  
**du Cycle Regards croisés**  
**Droit public & Droit privé**  
**une conférence**

*Lundi 18 décembre 2006*

*(18h-20h)*

*Bibliothèque de l'Ordre des avocats  
(Palais de Justice)*

***Contentieux des accidents médicaux  
et règlement amiable***

**Sous la présidence de Didier TABUTEAU,**

Conseiller d'Etat, Co-directeur de l'IDS,  
Responsable de la chaire Santé à Sciences-Po

**Dominique MARTIN,**

Directeur de l'ONIAM

**Luc GRYNBAUM,**

Professeur de droit à l'Université de Paris 5, membre de l'IDS,  
Doyen honoraire de la Faculté de droit de la Rochelle

**Jean-Claude THON,**

Commissaire du gouvernement au Tribunal administratif de Paris

***Le contentieux des accidents médicaux se prête particulièrement bien à un dialogue entre privatistes et publicistes.*** Dans ce domaine, les deux ordres de juridictions s'inspirent des mêmes règles. L'Office national d'indemnisation des accidents médicaux (ONIAM) est susceptible d'intervenir quelle que soit la juridiction compétente. La question de l'articulation de la phase de règlement amiable et de la procédure contentieuse peut donc se poser dans les mêmes termes devant les juridictions administratives ou judiciaires. Y a-t-il sur ce sujet des différences d'approche entre droit public et droit privé ? Peut-on identifier des convergences, des préoccupations communes ?

**Inscription obligatoire, par mail ou par courrier**

(sans frais pour les magistrats, étudiants et universitaires)

Courriel : [Ifc@efb-paris.avocat.fr](mailto:Ifc@efb-paris.avocat.fr)